

DÉCLARATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

Toute personne qui exerce des fonctions ou sa profession au sein de l'établissement (désignée ci-après « le déclarant ») doit déclarer à l'établissement qu'elle a des antécédents judiciaires au Canada ou à l'étranger, sauf si elle a obtenu un pardon.

AVIS

- Tout formulaire de *Déclaration des antécédents judiciaires* sera retourné au déclarant dans l'un ou l'autre des cas suivants : déclaration incomplète ou non signée.
- Toute fausse déclaration du déclarant pourra entraîner le rejet de sa candidature ou pourra justifier un congédiement.
- L'établissement ne peut prendre en considération que les antécédents judiciaires qui ont un lien direct avec les fonctions à exercer au sein du CIUSSS-EMTL.

Avez-vous été déclaré coupable d'une infraction criminelle ou pénale ayant un lien avec l'emploi postulé et pour laquelle vous n'avez pas obtenu une suspension de casier judiciaire (un pardon)? Oui Non

Si oui, laquelle ou lesquelles? _____

Êtes-vous visé par une ordonnance judiciaire subsistant au Canada ou à l'étranger?
Oui Non

J'atteste que tous les renseignements contenus dans cette déclaration sont véridiques et complets.

Je m'engage à déclarer tout changement à ma situation au CIUSSS-EMTL.

Je comprends que toute fausse déclaration ou omission peut entraîner le rejet de ma candidature ou peut constituer une cause suffisante de congédiement.

Nom légal : _____

Prénom légal : _____

Date de naissance (aaaa-mm-jj) : _____
(Pour fin de vérification seulement du plumitif)

Date de la signature (aaaa-mm-jj) : _____

Signature du déclarant : _____